



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الجهوية لكرة القدم باتنة
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL BATNA

اللجنة الجهوية للانضباط
Commission Régionale de Discipline

Procès-verbal

N° 17 - Séance du 28/04/2022

Rencontres Seniors

Membres présents:

Nom et Prénoms	Qualités
BOUMARAF LARBI	Président
ABDESSMED RAMDANE	Secrétaire
BENAHMED LAHCENE	Membre

Ordre du jour:

- 1- Traitement des affaires.
- 2- Etude des réserves.
- 3- Suite des affaires.
- 4- Reprise des affaires.
- 5- Divers.

2021-2022



1- Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (**Seniors 2018**) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres ainsi qu'aux auditions, la Commission Régionale de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes:

Division Régionale 01 (Groupe A) 16^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°341 ASBG-SAB du : 26.03.2022 à BORDJ GHEDIR

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DAMA SALAH	2111395	SAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUHDJAR AMIN	2110224	SAB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENABID RABAH	2110285	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZIAD OUSSAMA	2110267	ASBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

ENTRAINEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJAALAB MOHAMED (Entraîneur/adj.)	210103	SAB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

- Vu, la feuille de match.

- Vu, les rapports des officiels.

- Vu, les rapports du club visiteur.

-Attendu, que les officiels (Arbitre et délégué à la sécurité) signalent que l'équipe visiteuse n'a pas pu rentrer dans le stade en raison de la présence d'un grand nombre de supporters, dirigeants et le président du club BENSALIA ADEL LN°210393 devant la porte du stade qui ont attaqué le bus de l'équipe visiteuse avec des insultes et des injures , ce qui a contraint l'équipe visiteuse (SAB) à se rendre à la police demandant sans escortes.

-Attendu que, les officiels signalent que l'équipe visiteuse (SAB) n'a pas pu s'échauffer et que la rencontre à commencé avec un retard de 45mn en raison des insultes, de harcèlement et la pression des supporters et des dirigeants de l'équipe locale (ASBG).

-Attendu que, les officiels signalent que l'équipe locale (ASBG) n'a pas respecté la mesure de jouer sans public à plusieurs reprises.

La CRD décide :

SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ASBG	Suspension du terrain du club AS BORDJ GHEDIR pour Trois (03) matchs ferme assorti du huis clos.	Mauvaise organisation (2 ^{ème} infraction). (Récidiviste voir la 1ère infraction parue sur le PV N°11 Affaire N°206).	131 R.G	10 000,00

DIRIGEANT(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENSEFIA ADEL (Président CSA.)	210393	ASBG	Dirigeant signalé : Suspension de Deux (2) ans ferme.	Agression et voies de fait envers officiels (délégué à la sécurité).	114 Alinéa (1) R.G	20 000,00

Affaire N°342 USD- ARBZ du : 26.03.2022 à DOUCENE

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DJEMMANI ABDERRAHMANE	2110177	USD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
KOUACHI IMADEDINE	2110169	USD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAMI HAMDY ISLAM	2110836	ARBZ	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
ARBZ	Amende.		Absence d'entraîneur.		53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

Affaire N°343 MCM- EJBBA du 26.03.2022 à KHALFA.MSILA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAMIMID NOUR EL ISLAM	2110010	EJBBA	Joueur exclu : Suspension de quatre (04) matchs dont (02) deux avec sursis.	Comportement anti sportif. (Insultes envers arbitres).	112 et 141 R.G	10 000,00
TITOUM AYMEN	2110543	MCM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENTOUMI ZAKARYA	2110549	MCM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AMROUNE RAFIQ	2111457	MCM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BETKA MILOUD	2110562	MCM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ABDELMOUNAIM ALDJI	2110019	EJBBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ZID NASSIM	2110091	EJBBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DOUKALI ABDESAMED	2110006	EJBBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°344 NRBA- ABB du :26.03.2022 à EL ACHIR

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABDESSALAM ATMANI	2110803	NRBA	Joueur exclu: Suspension de Trois (03) matchs dont Un (01) avec sursis.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) R.G ET 141 R.G	3 000,00
SENOUCI RABAH	2110796	NRBA	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	
MESSOUAKA ANOUAR	2110795	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
NAILI FOUAD	2110799	NRBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAOUICHI HATEM	2110300	ABB	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
RAGOURB LAID (secrétaire/générale)	210512	NRBA	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
NRBA	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.	130 R.G	1 500,00	

Affaire N°345 NRBD- JSS du : 26.03.2022 à OULED DERRADJ

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MENESSER HAMZA CHAKIB	2110782	JSS	Avertissement.	anti jeu.	100 R.G	
FERHAT SALAHEDDINE	2111512	NRBOD	Avertissement.	anti jeu.	100 R.G	

Division Régionale 01 (Groupe B) 16^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°346 MBB-CRBEH du : 26.03.2022 à BARIKA

**Dossier transmis à la COC pour traitement.
(Partie non jouée).**

Affaire N°347 ABM-MBS Du : 26.03.2022 à MEROUANA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOUKHANCHOUCHE HICHAM	2110582	ABM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AISSANI ISLAM	2110587	ABM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUKHANCHOUCHE ADAM	2140426	ABM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°348 NRCB-USHD Du : 24.03.2022 à KHENCHELA /HAMAM AMAR

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ATTIL MAHDI	2110041	NRCB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
HAMZAOUI MOHAMED AMIR	2110030	NRCB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
GHEDIR MOHAMED	2110028	NRCB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BIBI ABELAAZIZ	2110031	NRCB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENSIDHOUM FOUAD	2111377	NRCB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENAMER ZAKARYA	2110706	USHD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
FAID ABDELMALEK	2110696	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HAROUIZ ISHAK	2111476	USHD	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
NRCB	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.		130 R.G	1 500,00

Affaire N°349 UST- CRBG Du : 26.03.2022 à TOLGA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BEN BELABBAS ABDELBAKI	2110819	UST	Joueur exclu: Suspension de Trois (03) matchs dont Un (01) avec sursis.	Agression et voies de fait envers joueur sans lésion corporelle.	113 Alinéa (a.1) R.G ET 141 R.G	3 000,00

KHARCHI BENANI SOFIANE	2110822	UST	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
FERTAS YAHIA	2110878	UST	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MELIK TOUFIK	2110876	UST	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BAALI SOHAIB	2110186	CRBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ENTRAINEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HAMIMID YAAKOB (entraîneur seniors)	210146	CRBG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)	
UST	Suspension terrain du club US TOLGA, pour un (01) match ferme assorti du huis clos.		Mauvaise organisation (2ème infraction). (Récidiviste voir la 1ère infraction parue sur le PV N°13 Affaire N°256)	131 R.G	10 000,00	

Affaire N°350 RUDS-MRM Du : 26.03.2022 à ZMALA /BATNA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MERDJ MOHAMED AMINE	2110633	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AOUINA IHAB ISMAIL	2110637	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEZZOUZA KHALIL	2110670	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MELLAH WAIL	2110642	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DJEMAOUNI BELKACEM	2111190	RUDS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MENZER MOHAMED GHAZALI	2111472	RUDS	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	
BARI ALI	2110075	MRM	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
HAIAG IDRISSE	2110063	MRM	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	
ROUISSI MOHAMED	2110070	MRM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ENTRAINEUR (S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
YAHIA RIADH (Entraîneur/adj.)	210452	RUDS	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

BDIRINA RACHID Entraîneur/adj.)	210008	MRM	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
RUDS	Amende.		Conduite incorrecte de l'équipe.		130 R.G	1 500,00

Exempt: OM
Division Régionale 02 (Groupe A) 16^{ème} Journée «Séniors»
Affaire N°351 ESMB- MCEG Du : 25.03.2022 à BOUSAADA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ROUMAILI AMMAR	2111345	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
LAGUEAGUE MAROUANE	2111017	ESMB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUCHELAGHEM HICHEM	2111536	MCEG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°352 ABBA- ABC Du : 25.03.2022 à BORDJ BEN AZOUZ

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
DADI AKRAM	2110764	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GUELLAI HAMZA	2111268	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
NASRI RIAD	2111427	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DEBOUB WAHID	2111140	ABBA	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HOUARI TOUFIK ABDELHADI	2111050	ABC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DIRIGEANT(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HEDDAL SADEK (secrétaire /générale.)	210214	ABC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
AUTRES SANCTIONS :						
CLUB	SANCTION (S)		MOTIF		ARTICLE	AMENDE (S)
ABBA	Amende.		Mauvaise organisation (1 ^{ère} infraction).		131 R.G	5 000,00

Affaire N°353 IRBM- ABSK Du : 25.03.2022 à MENAA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SID MOHAMED	2110057	ABSK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
RAHEM KAMEL	2110673	IRBM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MOSBAH ABDELOUAHAB	2110830	IRBM	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°354 IREA- WRBC Du : 25.03.2022 à BORDJ GHEDIR

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BAABOUCHE NOURREDINE	2110339	IREA	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
DILMI MAHDI	2111317	WRBC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°355 CHK- JSBSE Du : 27.03.2022 à KHENCHELA HAMAM AMAR

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABBADA CHREF EDDINE	2110257	CHK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHOUARI MEROUAN	2110772	CHK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUDJELLAL ABDELHAK	2110252	CHK	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
GHANEM KHALED	2110652	JSBSE	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	

[Exempt: ESPF](#)

Division Régionale 02 (Groupe B) 16^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°356 CRBAD- CRBB Du : 25.03.2022 à AIN DJASSER

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BOURENANE AHMED	2111133	CRBB	Avertissement.	Anti jeu.	100 R.G	
GHEDDAB HATEM	2111132	CRBB	Avertissement.	Jeu dangereux.	100 R.G	

KHANFOUCI RAFIK	2140310	CRBAD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
YAICHE HEMZA	2111549	CRBAD	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

Affaire N°357 ESSAH-CSC Du : 25.03.2022 à MSILA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABID MOHAMED	2140120	ESSAH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
HEDJERCI YOUNES	2110515	ESSAH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEDA ELAID	2110507	ESSAH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
MEHARZI FEHD	2111386	CSC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
KHELALFA WALID	2110991	CSC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°358 USAK-USCEO Du : .04.2022 à MSILA /OPOW

**Dossier transmis à la COC pour traitement.
(Partie non jouée).**

Affaire N°359 JSMAT- CHDH Du : 25.03.2022 à AIN TOUTA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ATROUS ALI- EDDINE	2110985	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ROUIDI SABER	2110983	JSMAT	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ALDJI SOHAIB	2110873	CHDH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
ADLI DHIA EDDINE	2140092	CHDH	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Affaire N°360 WRF- KBS Du : 25.03.2022 à TOLGA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SOLTANI ABDERRAHMANE	2111071	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
CHEMAKHI RAYD	2111075	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

SALEM AHMED YASSINE	2111077	WRF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BEN DAHMANE AHMED	2110459	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BOUKHATALA AYMEN	2110465	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
SELAMI LAMINE	2110476	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
BENATTALLAH SAID	2110462	KBS	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

Exempt: MOC

Division Régionale 02 (Groupe C) 16^{ème} Journée «Séniors»

Affaire N°361 ESGB- CMB Du 25.03.2022 à GHILASSA

JOUEUR(S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
TOUATI ZAKARI	2110943	ESBG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
BENATTIA BOUBAKEUR	2110951	ESBG	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
DOUAH MUSTAPHA	2110157	CMB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
MIDOUNE CHEMSEDDINE	2110138	CMB	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00
ENTRAINEUR (S) :						
NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
SIOUDA HICHEM (Entraîneur/seniors.)	210159	ESBG	Avertissement : Suspension d'un (01) match ferme.	Contestation de décision.	101 R.G	2 000,00

Affaire N°362 CRBSK-ESA Du : 25.03.2022 à SIDI KHALED

AUTRES SANCTIONS :				
CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ESA	Amende.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

Affaire N°363 ABBE- WACZ Du :25.03.2022 à

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
RABEHI ABDELKRIM	2110453	WACZ	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	
YAKHOUI AYOUB	2110132	ABBer	Avertissement.	Comportement anti sportif.	100 R.G	

AUTRES SANCTIONS :

CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
ABBER	Amende.	Absence d'entraîneur.	53 Alinéa 2 R.G	15 000,00

[Exempts: NRBO-TRBA-USMBS.](#)

Division Régionale 02 (Groupe B) 14^{ème} Journée «Séniors» « Rencontre Reprogrammé»

Affaire N°364 KBS- CHDH Du : 28.03.2022 à MSILA

JOUEUR(S) :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
BENSELAMI HAMZA	2110472	KBS	Avertissement.	anti jeu.	100 R.G	
GASSMI HASSENE	2110621	CHDH	Avertissement.	anti jeu.	100 R.G	

2- Etude des réserves.

Affaire : Réserves N°06 : ASBG-SAB du : 26.03.2022 à BORDJ GHEDIR

Réserves formulées sur la feuille de match par le club du SA BELAIBA sur la faute technique de l'arbitre.

Dans la forme, irrecevables (Réserves non confirmées par le club SA BELAIBA selon l'article N°88 des RG de la FAF de 2018).

Etant les réserves irrecevables, il n'y a pas lieu pour quelle poursuivent leur cours (DTRA)

3- Suite des affaires.

PV N° 16 : Affaire N°326 USHD-UST Du : 19.03.2022 à SIDI AISSA

- Vu, la feuille de match.
- Vu, les rapports des officiels.

la CRD décide :

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
MERICICHE ADEL (Secrétaire général)	210116	USHD	Dirigeant exclu Suspension de six (06) mois dont Trois (03) mois avec sursis. à compter du 19/03/2022	Comportement antisportif envers officiels (Insultes)	112 R.G	15 000,00

4- Reprise des affaires.**PV N° 10 : Affaire N° : 186 USHD-OM du 28/01/2022 à MSILA S/OPOW**

Selon la requête du club O MSILA, et après vérification du PV N° 09 DU 24/01/2022.

-La commission de discipline décide d'annuler l'amande de 15 000.00 DA infligée au club O MSILA pour absence d'entraîneur (Cas d'un entraîneur séniors suspendu pour un (01) match ferme).

5- Divers**01/ RAPPEL DE L'ARTICLE 133 DES RG DE LA FAF (Règlement des amendes) :**

Conformément à l'article 133 du règlement du championnat de football amateur :

- les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.
- Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe séniors du club fautif.

02- Contestation sur la participation:

Conformément à l'article 86 du règlement du championnat de football amateur :

- Le club est tenu impérativement de confirmer les réserves sur les joueurs faisant l'objet de contestation transcrites sur la feuille de match, faute de quoi il encourt la sanction de vingt mille (20.000,00 DA) dinars par joueur mis en cause pour les divisions régionales 1 et 2.

03- RAPPEL DE L'ARTICLE DES RG 131 Mauvaise organisation:

Conformément à l'article 131 du règlement du championnat de football amateur :

La mauvaise organisation d'une rencontre signalée par les officiels de match

Est sanctionnée par une amende de :

- Cinq mille (5 000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

- En cas de récidive l'amende est doublée (10 000 DA) et une suspension du stade peut être prononcée.

وفقا للمادة 131 من قانون بطولة كرة القدم للهواة:
 إن التنظيم السيئ للمباراة الذي يشير إليه الراسميون يُعاقب عليه بغرامة:
 - خمسة آلاف دينار (5000 دج) للقسمين الجهوي الأول والثاني.
 ➤ في حالة العود (تكرار الخطأ) تُضاعف الغرامة (10000 دج) مع إمكانية عقوبة الملعب (العب في ملعب محايد).

04- RAPPEL DE L'ARTICLE DES RG 128 Alinéa 3 pression et intimidation:

Conformément à l'article 128 Alinéa 3 du règlement du championnat de football amateur :
 Toute personne qui aura entrepris des démarches en vue d'influencer le résultat d'une rencontre par l'intimidation, pression de toute nature sera sanctionnée par :

- Match perdu (sans attribution de points à l'équipe adverse);
- Défalcation de trois (03) points;
- Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour la personne concernée du club;
- Une amende de : Deux cent mille dinars (200 000 DA) pour les divisions régionales 1 et 2.

وفقا للمادة 128 فقرة 3 من قانون بطولة كرة القدم للهواة:
 أي شخص باشر بخطوات للتأثير على نتيجة المباراة من خلال التخويف أو الضغط مهما كان نوعه، سوف يعاقب بـ:
 ➤ خسارة المباراة (بدون منح نقاطها للفريق الخصم) ؛
 ➤ خصم ثلاث (03) نقاط ؛
 ➤ إيقاف لمدة سنتين (02) ثابتتين عن أي وظيفة رسمية للشخص المعني بالنادي؛
 ➤ غرامة مالية مقدارها: مائتا ألف دينار (200.000 دج) للقسمين الجهوي 1 و 2.

Séance levée à 14h30.

Le Président

L.BOUMARAF

Le Secrétaire

R. ABDESSEMED

